

Suisse – UE

L'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'UE et le renforcement des mesures d'accompagnement contre le dumping salarial



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Office fédéral des migrations ODM
Secrétariat d'État à l'économie (seco)
Bureau de l'intégration DFAE/DFE**

L'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'UE et le renforcement des mesures d'accompagnement contre le dumping salarial

Une chance pour l'économie suisse	3
Ce qui change	4
La réglementation transitoire	6
L'accord avec l'Europe des Quinze: bilan intermédiaire	8
Les mesures d'accompagnement contre le dumping salarial et social	8
Sécurité sociale	10
Reconnaissance des diplômes	10
Conséquences pour l'économie suisse	12
Les nouveaux pays membres de l'UE	16

Editeur:
Office fédéral des migrations (ODM)
Quellenweg 15
CH-3003 Berne-Wabern
www.bfm.admin.ch

Bureau de l'intégration DFAE/DFE
Palais fédéral Est
CH-3003 Berne
www.europa.admin.ch

Conception, rédaction: Zoebeli Communications SA, Berne

Présentation graphique: Oliver Slappnig, Herrenschwanden

Photos: Beat Märki, Winterthour (portraits), divers

Tirage: 35 000 exemplaires

Imprimeur:
OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne,
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
Disponible en allemand, français et italien.
No de commande: 404.010.f, 404.010.d, 404.010.i

08.05 10 000 860122209

Une chance pour l'économie suisse

Le 1^{er} mai 2004, huit pays d'Europe centrale et orientale ainsi que Malte et Chypre ont adhéré à l'Union européenne. Ainsi, l'UE compte actuellement 25 Etats. Personne n'aurait imaginé, il y a quinze ans, que l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la République tchèque et la Hongrie seraient un jour membres de l'UE. Cet élargissement de l'Union tourne définitivement la page de la guerre froide qui a longtemps divisé l'Europe.

L'élargissement à l'Est constitue une étape décisive en termes de paix, de stabilité et de prospérité en Europe. Cela profite également à la Suisse. En effet, l'extension des accords bilatéraux en vigueur depuis le 1^{er} juin 2002 aux dix nouveaux pays membres de l'UE, et en particulier l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes, ouvre d'importantes perspectives économiques. Dans le domaine de l'exportation, la Suisse bénéficie d'un accès privilégié aux marchés en pleine croissance d'Europe centrale. De même, elle gagne de nouvelles opportunités en ce qui concerne le recrutement de main-d'œuvre qualifiée ou d'appoint dans les nouveaux Etats membres.

Le Conseil fédéral prend cependant au sérieux les craintes et les peurs exprimées. Aussi veille-t-il à ce que l'ouverture des marchés du travail se fasse de manière graduelle et contrôlée. A cet effet, la Suisse a négocié avec l'UE un régime transitoire autorisant la Suisse à maintenir jusqu'au 1^{er} mai 2011 des restrictions d'accès à son marché du travail telles que la priorité des travailleurs nationaux ou le contrôle préalable des salaires. L'immigration restera aussi plafonnée jusqu'en 2011. En vertu d'une clause de sauvegarde, des contingents d'immigration pourront être réintroduits même au-delà jusqu'en 2014 au besoin.

Des mesures d'accompagnement contre le dumping salarial et social ont été introduites pour garantir que cette ouverture ne se fasse pas aux dépens des travailleurs. Ces mesures sont appelées à être encore

renforcées dans la perspective de l'extension de la libre circulation. Le Parlement a approuvé l'extension de la libre circulation ainsi que la révision des mesures d'accompagnement à une large majorité en décembre 2004. Un référendum ayant été demandé, il appartient au peuple suisse de se prononcer sur l'extension de l'accord sur la libre circulation et le renforcement des mesures d'accompagnement, le 25 septembre 2005.

Si la Suisse devait rejeter cette extension, elle créerait une inégalité de traitement entre les ressortissants des quinze anciens Etats membres et ceux des dix nouveaux. L'UE ne pourrait pas accepter de voir une partie de ses citoyens ainsi discriminés et pourrait de ce fait être amenée à dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes. Dans cette hypothèse, en vertu de la clause dite «guillotine» qui lie juridiquement les sept accords bilatéraux en vigueur depuis 2002, les six autres accords cesseraient eux aussi d'être applicables. La Suisse en pâtirait sur les plans économique et politique. Ses entreprises se trouveraient désavantagées par rapport à leurs concurrentes de l'UE en ce qui concerne l'accès au marché européen. L'économie suisse en général et l'industrie en particulier seraient affaiblies, les investissements diminueraient, le chômage augmenterait. Quant aux avantages apportés par les mesures d'accompagnement, ils seraient également perdus.

Un oui à l'extension de la libre circulation des personnes, par contre, contribuerait à asseoir les relations entre la Suisse et l'UE élargie sur des bases de réciprocité à la fois sûres et solides. Ce serait-là une garantie pour l'économie et l'emploi en Suisse. Les ouvriers et les employés bénéficieraient d'une meilleure protection grâce au renforcement des mesures d'accompagnement.

Ce qui change

Dix pays ont adhéré à l'UE le 1^{er} mai 2004:

l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la République tchèque, la Hongrie, Malte et Chypre. Du fait de son élargissement à l'Est, l'UE voit sa surface augmenter de 740'000 kilomètres carrés et sa population croître de 75 millions de personnes.

Pour la Suisse, quelles sont les conséquences juridiques de l'élargissement de l'UE?

Les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE s'appliquent désormais aussi aux dix nouveaux pays membres. Il s'agit notamment de l'accord de libre-échange de 1972 et des Accords bilatéraux I de 1999. Le 1^{er} mai 2004, tous ces accords bilatéraux ont été automatiquement étendus aux nouveaux Etats membres, exception faite de l'accord sur la libre circulation des personnes, dont les nécessaires adaptations ont fait l'objet de négociations avec l'UE. L'accord proprement dit est resté inchangé, mais il a été complété par un protocole prévoyant un régime transitoire séparé à l'égard des nouveaux Etats membres. Ce régime transitoire permet de garantir une ouverture contrôlée et par étapes des marchés du travail. La libre circulation des personnes entre la Suisse et les nouveaux Etats membres de l'UE ne sera pleinement introduite qu'en 2011.

Qu'est-ce qui changera en Suisse après l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE?

Les Suisses pourront plus facilement s'établir et travailler dans les nouveaux Etats membres de l'UE et, en même temps, les ressortissants de ces pays bénéficieront des mêmes avantages en Suisse. Il convient toutefois de préciser que cette ouverture n'interviendra pas avant l'expiration des délais transitoires.

Les sept accords bilatéraux de 1999:

- Libre circulation des personnes
- Transports terrestres
- Transport aérien
- Obstacles techniques au commerce
- Recherche
- Marchés publics
- Agriculture



Jürg Saxer, viticulteur, Suisse.

Jürg Saxer exploite depuis 1974 des vignes sur les collines à l'entour de Neftenbach près de Winterthour. Depuis des années, des stagiaires agricoles d'Europe de l'Est travaillent sur ses 10 hectares de terre. Jürg Saxer trouve des travailleurs qui s'intéressent à la viticulture par l'entremise d'une agence de placement. Durant quatre mois, il leur fournit travail et hébergement. Ensuite, ils doivent rentrer dans leur pays.

Quels sont les travaux effectués par vos stagiaires?

Entre mai et août, ils doivent tailler la vigne et traiter le sol qui nécessite un entretien intensif. En automne, les stagiaires participent à la vendange.

Quel est le pays de provenance des travailleurs?

Ils viennent notamment de Pologne ou de la République tchèque. Jusqu'ici, j'ai fait de bonnes expériences.

Pour Jürg Saxer, quels sont les changements qui interviendront suite à l'extension des accords bilatéraux?

Les stagiaires agricoles pourront séjourner en Suisse plus de quatre mois. L'entreprise ne devra pas constamment former de nouveaux travailleurs. Les stagiaires qui le souhaitent pourront prolonger leur séjour afin d'acquérir de plus vastes connaissances du métier.

La réglementation transitoire

A partir de quand la libre circulation des personnes entre la Suisse et les dix nouveaux pays de l'UE sera-t-elle effective?

Un référendum populaire a abouti contre la décision du Parlement d'étendre peu à peu la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE. Il appartient donc au peuple suisse de se prononcer. La votation a lieu le 25 septembre 2005. Elle porte à la fois sur le régime transitoire réglant l'introduction progressive et de façon contrôlée de la libre circulation entre la Suisse et les nouveaux Etats membres et sur le renforcement des mesures d'accompagnement destinées à protéger l'ensemble des travailleurs contre la sous-enchère salariale en Suisse. Le Parlement a choisi d'inclure les deux éléments dans un même arrêté fédéral adopté à une large majorité en décembre 2004.

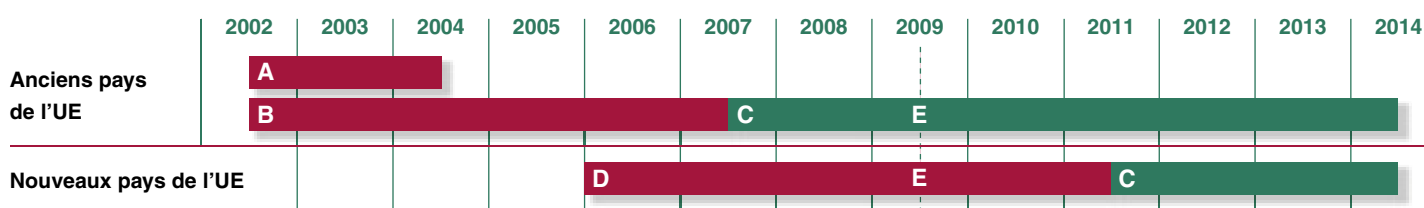
En cas d'acceptation par le peuple, l'introduction progressive de la libre circulation des personnes avec les nouveaux Etats membres pourrait commencer dès 2006 en principe. Le régime transitoire à l'égard des nouveaux Etats membres sera applicable jusqu'au 30 avril 2011. La Suisse continuera d'appliquer des restrictions visant à contrôler l'immigration d'ici-là. A partir de 2011, les ressortissants des nouveaux Etats de l'UE pourront venir librement s'établir et travailler en Suisse, pour autant qu'ils aient un contrat de travail, une activité d'indépendant établie, ou des ressources financières suffisantes pour subvenir à leurs besoins. En vertu de la clause de sauvegarde qui a été négociée avec l'UE, la Suisse pourra réintroduire des plafonds d'immigration même au-delà, jusqu'au 31 mai 2014, en cas de forte immigration.

Quelles restrictions seront maintenues concernant l'immigration en provenance des nouveaux Etats de l'UE?

Jusqu'en 2011, les travailleurs originaires des nouveaux pays de l'UE resteront soumis à une série de restrictions, telles que la préférence nationale, le contrôle préalable des salaires, une limitation du nombre d'autorisations (contingents). Par préférence nationale, on entend l'obligation de l'employeur de prouver, avant d'engager un ressortissant d'un des nouveaux Etats de l'UE, qu'il n'a trouvé personne en Suisse satisfaisant aux exigences. Le contrôle préalable des salaires permet aux autorités de veiller au respect des conditions de rémunération et de travail usuelles dans la branche et la région concernée avant l'entrée en fonction du travailleur. Autre restriction maintenue pendant toute la durée du régime transitoire: les autorisations de séjour octroyées aux travailleurs des nouveaux Etats membres restent limitées par des contingents. Ces derniers seront progressivement augmentés pour atteindre des plafonds annuels de 3'000 autorisations de longue durée et 29'000 autorisations de courte durée à la fin du régime transitoire en 2011. Dans certains secteurs sensibles comme la construction, le nettoyage industriel, la sécurité ou l'horticulture, des conditions supplémentaires seront exigées des prestataires de services transfrontaliers ainsi que des titulaires d'une autorisation de séjour d'une durée inférieure à quatre mois. Les indépendants seront soumis à des contingents jusqu'au 31 mai 2007.

Que se passe-t-il d'ici à l'entrée en vigueur de la réglementation transitoire?

Les ressortissants des nouveaux pays de l'UE sont traités sur le marché du travail suisse comme des ressortissants des Etats non-membres de l'UE jusqu'à l'entrée en vigueur du régime transitoire. Ils bénéficient cependant de contingents séparés (700 permis de longue durée et 2'500 permis de courte durée) et de facilités d'admission dans le secteur agricole qui souffre d'une pénurie de personnel.



Introduction de la libre circulation des personnes pour les quinze anciens Etats membres de l'UE

- A Priorité des travailleurs indigènes, contrôle préalable des conditions de rémunération et de travail jusqu'au 31.05.2004 (soit 2 ans)
- B Contingents jusqu'au 31.05.2007 (soit 5 ans)
- C Clause de sauvegarde pour la Suisse en cas de forte augmentation de l'immigration jusqu'en 2014
- E Référendum facultatif sur le maintien de l'accord sur la libre circulation des personnes

Introduction de la libre circulation des personnes pour les dix nouveaux Etats membres de l'UE

- D Priorité des travailleurs indigènes, contrôle préalable des conditions de rémunération et de travail ainsi que contingents jusqu'en 2011 (probablement dès 2006)
- C Clause de sauvegarde pour la Suisse en cas de forte augmentation de l'immigration jusqu'en 2014
- E Référendum facultatif sur le maintien de l'accord sur la libre circulation des personnes



Timea Schindler, infirmière en soins intensifs, Hongrie. En Suisse depuis 2002.

Une annonce dans un journal a incité Timea Schindler à venir travailler en Suisse. L'agence de placement qui recherchait du personnel pour ce secteur vantait dans son annonce les conditions de travail dont jouit le personnel soignant dans les hôpitaux suisses.

Les débuts n'ont pas été faciles. Les connaissances de l'infirmière, qui travaillait depuis longtemps aux soins intensifs, ont d'abord été mises à l'épreuve. «Heureusement, mes collègues m'ont soutenue partout où ils le pouvaient», précise Timea Schindler. Aujourd'hui, elle travaille à l'hôpital Tiefenau à Berne.

Autorisation de séjour:

Livret L (autorisation de courte durée)

Qu'appréciez-vous en Suisse?

Dans les hôpitaux hongrois, il est souvent difficile de se procurer du matériel médical, tandis qu'en Suisse, tout est plus facilement accessible.

Que vous manque-t-il en Suisse?

Ma famille. Et les multiples tâches administratives me posent problème.

Quels sont vos projets d'avenir?

J'espère que mon mari trouvera un travail en Suisse et pourra me rejoindre ici.

Pour Timea Schindler, quels sont les changements qui interviendront suite à l'extension des accords bilatéraux?

La reconnaissance des diplômes et des certificats équivalents par les pays de l'UE et la Suisse. La possibilité, pour son mari, de venir en Suisse. Au besoin, les hôpitaux et les homes pour personnes âgées suisses pourront recruter du personnel au sein des nouveaux pays membres de l'UE.

L'accord avec l'Europe des Quinze: bilan intermédiaire

L'immigration en Suisse a-t-elle progressé?

Globalement, l'immigration a légèrement reculé en Suisse ces dernières années. Un changement a toutefois eu lieu dans sa composition: l'immigration en provenance de l'UE a augmenté, celle en provenance d'autres pays et continents a diminué. Cette évolution s'inscrit dans le droit fil de la politique de migration du Conseil fédéral qui privilégie l'immigration de travailleurs communautaires et limite l'immigration de ressortissants extra-communautaires aux personnes hautement qualifiées.

Les contingents de permis de séjours ont-ils été épuisés?

Comme prévu, les autorisations de séjour de longue durée (jusqu'à cinq ans, contingent de 15'000 permis par an) ont été fortement sollicitées durant les deux premières années. Les contingents ont été épuisés en dépit du maintien de la préférence nationale. Cela indique qu'il y avait, dans les entreprises suisses, un besoin de rattrapage au niveau du recrutement de travailleurs étrangers et montre aussi que l'économie suisse est tributaire de main-d'œuvre étrangère, qualifiée ou non. La situation est différente s'agissant des autorisations de courte durée (jusqu'à douze mois, 115'500 permis délivrés par an). Pour ce type de permis, les contingents n'ont été épuisés qu'à hauteur de 60%.

La forte demande d'autorisations de séjour de longue durée est due à plusieurs facteurs:

- Nombre de frontaliers (avant tout d'Allemagne) ont transformé leur autorisation frontalière en autorisation de séjour.
- Les petites et moyennes entreprises qui jusqu'à présent ne recevaient pas d'autorisation pour engager des travailleurs à l'année ont fait usage de cette nouvelle possibilité pour recruter des travailleurs faiblement ou moyennement qualifiés.

Les permis de séjour ont été délivrés principalement à des ressortissants des pays voisins de la Suisse, en particulier d'Allemagne, ainsi que du Portugal. Les titulaires d'une autorisation de séjour de longue durée, qui se sont établis en Suisse depuis le 1^{er} juin 2002, travaillent pour moitié dans le secteur des services, 43% dans l'industrie et l'artisanat, et 3% dans l'agriculture.

Les mesures d'accompagnement contre le dumping salarial et social

Les travailleurs suisses doivent-ils craindre une concurrence déloyale synonyme de sous-enchère salariale?

Quiconque travaille en Suisse est soumis aux conditions de rémunération et de travail suisses. Afin de mieux protéger les travailleurs contre les risques de dumping salarial et social, des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes ont été introduites le 1^{er} juin 2004. Celles-ci portent sur trois points:

1. Les travailleurs détachés en Suisse par un employeur étranger en vue de fournir une prestation de services sont soumis aux conditions suisses de travail et de rémunération, comme le stipule la loi sur les travailleurs détachés.
2. En cas d'abus répétés, les horaires de travail et les salaires minimums fixés dans les conventions collectives de travail (CCT) peuvent être imposés plus facilement. Des contrats-types de travail prévoyant des salaires minimums peuvent être prescrits dans les branches où il n'existe pas de CCT.
3. Les commissions tripartites des cantons et de la Confédération, dans lesquelles sont représentés les autorités, les employeurs et les syndicats, surveillent le marché du travail et peuvent proposer des sanctions.

Les mesures d'accompagnement sont appelées à être encore renforcées dans la perspective de l'extension de la libre circulation aux nouveaux Etats membres. Ces améliorations sont également soumises au vote le 25 septembre 2005.

Quelles sont les principales améliorations?

- Quelque 150 inspecteurs du travail veilleront au respect des conditions de travail et de salaire.
- Les sanctions seront renforcées à l'encontre des employeurs étrangers détachant des travailleurs en Suisse et ne respectant pas les conditions minimales applicables en Suisse. Ceux-ci pourront être exclus plus facilement du marché suisse (p.ex. en cas de non-paiement des amendes).
- Les CCT pourront être déclarées de force obligatoire encore plus facilement.
- Les employeurs détachant des travailleurs en Suisse pour une courte durée seront tenus de fournir aux autorités cantonales des indications écrites sur leur identité, activité, lieu de travail, etc.
- Les employeurs devront fournir par écrit à leurs employés des informations sur les points les plus importants de leur contrat de travail comme le salaire ou les horaires.



L'Union européenne est de plus en plus diversifiée. Dix Etats d'Europe centrale, de l'Est et du Sud ont adhéré à l'UE le 1^{er} mai 2004, soit l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, Malte et Chypre. La Roumanie et la Bulgarie devraient rejoindre l'UE en 2007 en principe.

- Les indépendants, qui ne tombent pas sous le régime des mesures d'accompagnement, devront être en mesure de prouver leur statut, au moyen par exemple de pièces comptables ou d'une inscription dans un registre du commerce.
- Les travailleurs temporaires se verront mieux protégés contre les abus.

Quelles sont les premières expériences faites avec les mesures d'accompagnement?

Les premières expériences, réalisées entre juin et décembre 2004, montrent que les conditions de salaire et de travail usuelles en Suisse sont respectées dans la très grande majorité des cas. Des manquements ont été constatés dans environ 6% des cas, sur un total de 14'000 personnes contrôlées. Une sous-enchère salariale a été observée dans 2,5% des cas.

L'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes renforce-t-elle la concurrence sur le marché du travail?

L'accord sur la libre circulation des personnes tend à renforcer la concurrence sur le marché du travail. Il en résulte cependant un gain de compétitivité pour l'économie suisse, et donc des retombées positives sur le niveau d'emploi en général. Pour éviter que cette concurrence accrue se traduise par une sous-enchère salariale, les autorités et les partenaires sociaux ont mis en place les mesures d'accompagnement. Celles-ci ont justement pour but de protéger chaque travailleur. La libre circulation vaut d'ailleurs dans les deux sens: elle garantit aux Suisses les mêmes droits dans le libre accès aux marchés du travail des pays de l'UE.

Sécurité sociale

Quelles sont les incidences de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes sur les assurances sociales en Suisse?

L'accord sur la libre circulation des personnes régit aussi la coordination, entre la Suisse et les Etats de l'UE, des systèmes d'assurances sociales. A moyen terme, cette coordination sera étendue dans une large mesure aux nouveaux pays membres.

Chaque pays conserve son propre système d'assurance sociale. Les différents systèmes sont cependant coordonnés de telle sorte que le travailleur qui change d'emploi pour exercer une activité dans un autre Etat n'ait pas à craindre de perdre ses droits aux prestations. Chaque Etat est ainsi tenu de respecter certains principes:

- Les nationaux et les étrangers jouissent de l'égalité de traitement.
- Après l'expiration des délais transitoires, les périodes de cotisation sont en principe prises en compte réciproquement.

L'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes risque-t-elle d'engendrer des abus du système social suisse?

Des mesures ont été prises pour éviter d'éventuels abus dans ce domaine:

- La libre circulation des personnes ne vaut pas pour les chômeurs.
- Les ressortissants de l'UE sont autorisés à séjourner en Suisse pendant six mois en principe pour y rechercher un emploi.
- Pour prétendre à des prestations de l'assurance chômage en Suisse, il faut avoir cotisé pendant la période minimale requise de douze mois (sur deux ans). Les travailleurs titulaires d'un permis de courte durée provenant d'un pays des Quinze, de Malte ou de Chypre, devront jusqu'en 2009 avoir cotisé pendant l'ensemble de ces douze mois en Suisse. Pour les travailleurs des nouveaux Etats membres (sans Malte et Chypre), cette exigence sera maintenue jusqu'en 2011. Les ressortissants des quinze anciens Etats membres, au bénéfice d'un permis de séjour de longue durée, peuvent par contre bénéficier de prestations de l'assurance-chômage même s'ils se sont acquitté d'une partie de cette période de cotisation à l'étranger (principe de la totalisation).

L'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes risque-t-elle de provoquer une immigration massive en Suisse?

Non. La réglementation transitoire en vigueur jusqu'en 2011 permet une ouverture graduelle et contrôlée du marché suisse du travail. En outre, si

l'immigration devait se révéler trop importante, il sera possible de réintroduire des contingents jusqu'en 2014 (clause de sauvegarde).

Selon les expériences réalisées jusqu'ici et sur la base des prévisions scientifiques, il n'y a pas lieu de s'attendre à d'importants flux migratoires. Les Européens sont peu enclins à quitter leur pays: seul 1,6% des citoyennes et des citoyens de l'UE vivent dans un autre Etat membre que le leur. Les précédents élargissements de l'UE n'ont pas provoqué de grands mouvements migratoires des régions à bas salaires vers celles à hauts niveaux de salaires. En ce qui concerne l'élargissement à l'Est, l'UE prévoit un potentiel migratoire de 1% de la population active des nouveaux pays membres durant les cinq premières années. On estime que cette immigration sera absorbée en grande partie par l'Allemagne et l'Autriche. L'UE a tiré un bilan positif un an après l'élargissement du 1^{er} mai 2004. «L'exode en masse» des pays d'Europe de l'Est, que d'aucuns prédisaient, ne s'est pas produit. Cela vaut aussi bien pour les Etats qui ont déjà complètement ouvert leur marché du travail que pour ceux qui appliquent des régimes transitoires. L'UE estime que l'élargissement profite autant aux anciens qu'aux nouveaux Etats membres.

Reconnaissance des diplômes

La reconnaissance des diplômes professionnels s'applique-t-elle aussi aux nouveaux pays membres de l'UE?

Les certificats professionnels délivrés dans les pays européens sont reconnus pour autant qu'ils respectent certains standards minimaux. De par l'accord sur la libre circulation des personnes, la Suisse participe elle aussi à ce système. Les mêmes modalités s'appliqueront également aux nouveaux Etats membres, une fois l'extension de la libre circulation des personnes réalisée. La reconnaissance mutuelle ne vaut cependant que pour les professions dont l'exercice nécessite un diplôme reconnu. A cela s'ajoute que les formations doivent être jugées équivalentes dans les différents pays.

Certains diplômes, dans des domaines comme la médecine ou l'architecture, sont reconnus presque automatiquement. Dans d'autres domaines, l'Etat d'accueil a le droit de comparer la formation et l'expérience professionnelle acquise à ses propres exigences. Dans certains cas, il peut refuser la reconnaissance d'un diplôme et formuler des exigences supplémentaires sous forme d'un examen par exemple.



Anna Blonska, étudiante, Slovaquie. En Suisse depuis 2003.

La formation d'Anna Blonska n'est pas conventionnelle: elle n'est pas enfoncée dans les livres mais dans les étoffes. Elle cherche les motifs cachés et les erreurs de tissage, nettoie des fibres et les traite avec des produits chimiques. La Slovaquie a effectué, à la Fondation Abegg à Riggisberg près de Berne, une formation de quatre ans comme restauratrice de textiles. Des étudiants de toute l'Europe viennent ici pour apprendre le métier de restauration et de conservation des étoffes, utilisées la plupart du temps par des musées ou des collectionneurs. Cette formation est complétée par des cours à la haute école spécialisée de Berne. Les efforts déployés par Anna Blonska pour trouver une formation analogue en Slovaquie avaient été vains. Après avoir achevé des études à la haute école d'arts appliqués de Bratislava, elle a suivi les conseils de ses collègues et est venue poursuivre ses études en Suisse.

Autorisation de séjour:

Livret B

Qu'appréciez-vous en Suisse?

Les structures claires de la formation, la disponibilité des enseignants et des collègues et avant tout, naturellement, la bourse que je reçois de la Fondation Abegg.

Que vous manque-t-il en Suisse?

Ma famille.

Quels sont vos projets d'avenir?

Après la formation de restauratrice de textiles, j'aimerais devenir indépendante.

Pour Anna Blonska, quels sont les changements qui interviendront suite à l'extension des accords bilatéraux?

La reconnaissance par la Slovaquie du diplôme suisse. Elle pourra donc exercer sa profession aussi bien en Suisse qu'en Slovaquie.

Conséquences pour l'économie suisse

Régions économiques dynamiques

Les pays d'Europe centrale et orientale font partie des régions économiques les plus dynamiques du monde. Entre 1993 et 2004, ces Etats affichaient une croissance annuelle moyenne du produit intérieur brut réel de 4%, soit deux fois plus que dans l'UE et trois fois plus qu'en Suisse.

Certes, le niveau de vie moyen de la population des nouveaux Etats membres est encore relativement bas par rapport à celui des anciens Etats membres, mais certaines régions ont déjà atteint un niveau de vie comparable à celui de l'Europe de l'Ouest. Prague, par exemple, a rattrapé Turin en ce qui concerne le revenu par habitant. En termes de pouvoir d'achat, la capitale slovaque Bratislava est mieux lotie que la métropole Berlin.

Progression des échanges commerciaux

La croissance économique a été accompagnée d'une progression du volume d'échanges commerciaux. Si les exportations suisses dans cette région ne représentent pour l'instant que 3% du total des exportations suisses, celles-ci ont connu durant la dernière décennie une progression de 10% par an en moyenne. La Suisse a toujours enregistré un excédent commercial; en 2004 il se montait à environ 1,2 milliard de francs. Cela a eu en Suisse des effets positifs en termes d'emploi, de revenus et de recettes fiscales.

Quelle est l'importance de l'élargissement de l'UE pour l'économie suisse?

Depuis le 1^{er} mai 2004, le marché unique de l'UE compte 75 millions de consommateurs supplémentaires. L'UE gagne ainsi en importance en tant que principale partenaire économique de la Suisse. Ses perspectives de croissance se voient renforcées. Cela crée des impulsions positives également pour l'économie suisse et son importante industrie d'exportation.

Grâce à l'extension des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE, l'économie suisse bénéficie d'un accès privilégié aux nouveaux pays de l'UE et, partant, à des marchés en pleine croissance. Elle gagne aussi de nouvelles opportunités en termes de recrutement de main-d'œuvre dans cette région.

Quels sont les principaux avantages de l'extension des accords bilatéraux pour l'économie suisse?

■ Accès facilité aux marchés du travail d'Europe centrale

La libre circulation des personnes facilite le détachement de travailleurs suisses dans les pays d'Europe centrale et orientale et améliore les possibilités de recrutement de main-d'œuvre qualifiée dans cette région, les ressortissants des pays d'Europe centrale et orientale possédant un niveau de formation relativement élevé. Des secteurs comme l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, l'agriculture, le bâtiment ou la santé espèrent quant à eux que cette ouverture permettra de mieux répondre à leurs besoins en main-d'œuvre moins qualifiée. Ces nouvelles opportunités de recrutement de main-d'œuvre adaptée aux besoins de l'économie suisse stimuleront la croissance économique et dynamiseront le marché du travail.

■ Suppression des obstacles techniques au commerce

Grâce à la simplification des procédures d'évaluation de la conformité, il n'est plus nécessaire de soumettre un produit industriel à des examens dans plusieurs pays en vue de leur admission sur le marché. Cela permet de réaliser des économies considérables dans les échanges de marchandises. Les produits sont moins chers et plus rapidement disponibles.

■ Les entreprises suisses bénéficient des mêmes conditions que leurs concurrentes européennes dans le cadre des appels d'offres publics

Sont notamment concernés les domaines de l'approvisionnement en eau ou en électricité, de l'élimination des déchets ou des transports à l'échelon communal. Les pays d'Europe de l'Est connaissent d'énormes besoins de rattrapage en matière d'infrastructure publique. L'UE s'est engagé à y répondre par le biais de ses aides financières.



Andrea Gyeresy, international training manager, Hongrie. En Suisse depuis 2001.

Andrea Gyeresy travaillait à Budapest pour Johnson & Johnson lorsque des chasseurs de têtes l'ont remarquée. Novartis a engagé la Hongroise à Bâle. Des études de médecine, un diplôme MBA et une expérience internationale lui ont ouvert les portes d'une grande entreprise. Âgée de 36 ans, la jeune femme avait toujours rêvé d'avoir un poste fixe à l'étranger. En outre, le secteur pharmaceutique l'intéressait. Dans sa fonction d'international training manager, elle voyage dans le monde entier. Andrea Gyeresy prend aussi régulièrement l'avion le week-end, soit pour rejoindre son compagnon, à Londres, soit pour rendre visite à sa famille à Budapest. Avant d'arriver en Suisse, elle ignorait quasiment tout du mode de vie des Suisses, déclare la Hongroise dans un anglais parfait. Elle aspire à parler bientôt couramment l'allemand. Pour atteindre cet objectif, elle s'adonne à l'étude de cette langue dès qu'elle a une minute.

Autorisation de séjour:

Livret B

Qu'appréciez-vous en Suisse?

L'excellente infrastructure et, naturellement, le paysage.

Qu'est-ce qui vous manque en Suisse?

De plus longues heures d'ouverture des magasins. Lorsque je quitte mon bureau, la majorité des magasins sont fermés. J'ai dû m'habituer au rythme de vie en Suisse.

Quels sont vos projet d'avenir?

La navette entre Budapest, Londres et Bâle n'est certainement pas une solution à long terme. Mais je ne sais pas encore où je m'installerai.

Pour Andrea Gyeresy, qu'est-ce qui change suite à l'extension des accords bilatéraux?

Le droit aux prestations sociales acquis en Suisse est applicable aussi bien au sein des pays de l'UE qu'en Suisse. Les démarches administratives sont simplifiées s'agissant de séjours à l'intérieur de l'UE et en Suisse.

Les accords bilatéraux signifient-ils davantage de concurrence pour l'économie suisse?

La libéralisation dans l'accès aux marchés du travail est réciproque. Certains secteurs de l'économie nationale seront par conséquent exposés à une plus grande concurrence. Mais ce sera à l'avantage des consommateurs puisque la concurrence a pour effet de stimuler l'innovation et de faire baisser les prix.

Quels avantages l'industrie suisse d'exportation retire-t-elle d'une extension des accords bilatéraux existants aux Etats d'Europe centrale et orientale?

L'adhésion de ces pays à l'UE renforcera leurs perspectives de croissance économique et, ce faisant, leur demande intérieure. L'UE s'est engagée à leur verser une aide financière de 33 milliards de francs pour la période 2004-2006. Ces pays connaissent d'importants besoins en ce qui concerne la modernisation des infrastructures (approvisionnement en eau et en électricité au niveau communal, élimination des déchets, traitement des eaux usées, transports, etc.). Grâce à l'extension des accords bilatéraux, la Suisse bénéficiera d'un accès privilégié à ces marchés en pleine phase de rattrapage.

Quelles opportunités les nouveaux pays de l'UE offrent-ils en matière d'investissement?

Aujourd'hui déjà, les pays d'Europe centrale et orientale attirent une part considérable des investissements suisses directs (voire p. 16 ss). Du fait de leur adhésion à l'UE, ils sont devenus encore plus intéressants pour les investisseurs. L'application des règles communautaires améliore la sécurité du droit et offre aux investisseurs une égalité des chances. Car l'application du droit communautaire (en matière de concurrence ou de lutte contre la corruption par exemple) est garantie par des instances supranationales. Les règles peuvent être invoquées devant la Cour de justice des Communautés européennes.



Jan Dobry, directeur général Plaston SA, Suisse.

L'humidificateur améliore notre confort. S'agissant de l'achat d'appareils ménagers créés à cet effet, les habitants des Etats d'Europe de l'Est éprouvent un grand besoin de rattrapage. Il n'est donc pas surprenant que les humidificateurs de l'entreprise Plaston SA, sise dans la Vallée du Rhin, aient conquis les marchés des pays d'Europe centrale et orientale et se trouvent dans nombre de ménages. Après trois ans seulement, cela représente déjà 15% du chiffre d'affaires. «A l'étranger, Plaston profite de la demande de marchés depuis longtemps saturés en Europe de l'Ouest», se réjouit le directeur général Jan Dobry. L'entreprise livre des pièces détachées en matière synthétique aux grands groupes tels que Bosch, Hilti, Black & Decker ou Metabo. A la demande de Bosch d'implanter l'entreprise à proximité de leur propre site de production, Plaston a ouvert, en 1996, une usine à Sluknov, en Tchéquie. Actuellement, 170 collaborateurs produisent 200'000 humidificateurs et ventilateurs par année.

Les sites de Plaston SA

Le groupe comprend un site de production en Suisse, un en République tchèque, de même qu'un centre commercial et un centre logistique aux Etats-Unis ainsi qu'en Chine.

Chiffre d'affaires

En 2003, le chiffre d'affaires de l'entreprise s'élevait à 72 millions de francs.

Coffres en matière synthétique et humidificateurs

Plaston développe, produit et vend en Europe des coffres pour

l'industrie d'appareils électroménagers, des éléments de boîtiers et des pièces d'assemblage ainsi que des appareils complets. En outre, cette entreprise développe, produit et vend des humidificateurs et des ventilateurs dans le monde entier.

Pour Plaston SA, qu'est-ce qui change suite à l'extension des accords bilatéraux?

En ce qui concerne la production dans la République tchèque, rien ne change. L'extension permettra cependant aux ressortissants des Etats d'Europe centrale et orientale

d'obtenir plus facilement un travail en Suisse ou de suivre une formation en cours d'emploi. Jusqu'ici, il était très difficile d'engager de la main-d'œuvre en provenance de ces pays. «L'industrie devait recourir aux autorisations de courte durée, mais les titulaires de ce type d'autorisations ne possédaient souvent pas les qualifications requises», ajoute Jan Dobry.

Les nouveaux pays membres de l'UE

Lorsqu'il n'y a pas d'autres indications, les chiffres concernent l'année 2003.



Chypre

Capitale: Nicosie

Superficie: 9 251 km²

Principales données économiques

PIB par habitant: 9 214 euros (2001)

Taux de chômage: 3,2% (2002)

Importations suisses: 2,4 millions CHF

Exportations suisses: 81 millions CHF

Principaux produits commerciaux (2002)

Exportation: produits pharmaceutiques 28,4%

Importation: produits agricoles 47%

Pays et habitants

Population: 761 000 habitants

Langues nationales: le grec (au sud), le turc (au nord)

Religions: 95% orthodoxe, 1,5% catholique

Nombre de Suisses à Chypre: 425

Nombre de Chypriotes en Suisse: 86



Estonie

Capitale: Tallinn

Superficie: 45 000 km²

Principales données économiques

PIB par habitant: 3 673 euros

Taux de chômage: 10%

Importations suisses: 33 millions CHF

Exportations suisses: 43 millions CHF

Investissements suisses directs: 37 millions CHF (2002)

Principaux produits commerciaux

Exportation: machines 55%

Importation: produits agricoles 38%

Pays et habitants

Population: 1,4 million d'habitants (68% Estoniens, 26% Russes, 2% Ukrainiens, Biélorusses, Finlandais)

Langues nationales: l'estonien (langue officielle), le russe, l'anglais

Religions: luthérienne; orthodoxe

Nombre de Suisses en Estonie: 26

Nombre d'Estoniens en Suisse: 139



Hongrie

Capitale: Budapest

Superficie: 93 000 km²

Principales données économiques

PIB par habitant: 4 961 euros

Taux de chômage: 5,6 % (2002)

Importations suisses: 644 millions CHF (2002)

Exportations suisses: 716 millions CHF (2002)

Investissements suisses directs: 1 216 millions CHF (2001)

Principaux produits commerciaux

Exportation: machines 28% (2002)

Importation: machines 32% (2002)

Pays et habitants

Population: 10,2 millions d'habitants (97% Hongrois, Roms ainsi que treize minorités reconnues officiellement)

Langue nationale: le hongrois

Religions: 65% catholique, 20% réformée, 4% luthérienne, 3% orthodoxe

Nombre de Suisses en Hongrie: 1 503

Nombre de Hongrois en Suisse: 3 709



Lettonie

Capitale: Riga

Superficie: 65 000 km²

Principales données économiques

PIB par habitant: 2 960 euros

Taux de chômage: 7,9%

Importations suisses: 11 millions CHF (2002)

Exportations suisses: 101 millions CHF (2002)

Investissements suisses directs: pas de données officielles

Principaux produits commerciaux (2002)

Exportation: produits pharmaceutiques 49%

Importation: textiles 45%

Pays et habitants

Population: 2,4 millions d'habitants (58% Lettons, 29% Russes, Biélorusses, Ukrainiens, Polonais, Lettons)

Langue nationale: le letton (langue officielle); le russe est très répandu

Religions: luthérienne, catholique, orthodoxe-russe

Nombre de Suisses en Lettonie: 18

Nombre de Lettons en Suisse: 550



Lituanie

Capitale: Vilnius

Superficie: 65 000 km²

Principales données économiques

PIB par habitant: 2 866 euros

Taux de chômage: 11,3% (2002)

Importations suisses: 25 millions CHF (2002)

Exportations suisses: 75 millions CHF (2002)

Investissements suisses directs: pas de données officielles

Principaux produits commerciaux (2002)

Exportation: véhicules automobiles, avions 31%

Importation: meubles, literie 24%

Pays et habitants

Population: 3,5 millions d'habitants (83% Lituanien, 7% Polonais, 6% Russes)

Langue nationale: le lituanien

Religions: 79% catholique, 4% orthodoxe-russe, et minorités protestantes et musulmanes

Nombre de Suisses en Lituanie: 19

Nombre de Lituanien en Suisse: 374



Malte

Capitale: La Valette

Superficie: 316 km² (Malte, Gozo et Comino)

Principales données économiques

PIB par habitant: 7 044 euros (2001)

Taux de chômage: 5,6%

Importations suisses: 5 millions CHF

Exportations suisses: 77 millions CHF

Principaux produits commerciaux (2002)

Exportation: métaux précieux, bijouterie, monnaies 31,8%

Importation: machines 24,5%

Pays et habitants

Population: 400 000 habitants

Langues nationales: le maltais, l'anglais (2^e langue officielle)

Religion: 96% catholique, minorité protestante

Nombre de Suisse à Malte: 136

Nombre de Maltais en Suisse: 80

Pologne

Capitale: Varsovie

Superficie: 312 700 km²

Principales données économiques

PIB par habitant: 4 085 euros

Taux de chômage: 19%

Importations suisses: 505 millions CHF

Exportations suisses: 1 123 millions CHF

Investissements suisses directs: 2 296 millions CHF (2002)

Principaux produits commerciaux

Exportation: produits pharmaceutiques 34%

Importation: machines 25%

Pays et habitants

Population: 38,6 millions d'habitants (faibles minorités allemande, lituanienne, ukrainienne et biélorusse)

Langue nationale: le polonais

Religions: 90% catholique; minorités orthodoxe, protestante

Nombre de Suisse en Pologne: 516

Nombre de Polonais en Suisse: 4 685

Slovaquie

Capitale: Bratislava

Superficie: 49 000 km²

Principales données économiques

PIB par habitant: 4 417 euros

Taux de chômage: 17,6%

Importations suisses: 307 millions CHF

Exportations suisses: 283 millions CHF

Investissements suisses directs: 180 millions CHF (2002)

Principaux produits commerciaux

Exportation: produits pharmaceutiques 30%

Importation: véhicules automobiles, avions 61%

Pays et habitants

Population: 5,4 millions d'habitants (86% Slovaques, 10% Hongrois et environ 2% Roms)

Langue nationale: le slovaque

Religion: 69% catholique-romaine, 9% protestante, 4% catholique-grecque

Nombre de Suisses en Slovaquie: 192

Nombre de Slovaques en Suisse: 2 563



République tchèque

Capitale: Prague

Superficie: 78 900 km²

Principales données économiques

PIB par habitant: 6 329 euros

Taux de chômage: 7,5%

Importations suisses: 883 millions CHF

Exportations suisses: 1 032 millions CHF

Investissement suisses directs: pas de données officielles

Principaux produits commerciaux

Exportation: machines 30%

Importation: machines 40%

Pays et habitants

Population: 10,3 millions d'habitants (94% Tchèques, 3% Slovaques, Polonais, Allemands, Roms et Hongrois)

Langue nationale: le tchèque

Religion: 27% catholique, 59% sans religion

Nombre de Suisses en République tchèque: 934

Nombre de Tchèques en Suisse: 3 713



Slovénie

Capitale: Ljubljana

Superficie: 20 300 km²

Principales données économiques

PIB par habitant: 10 751 euros

Taux de chômage: 6,3%

Importations suisses: 173 millions CHF

Exportations suisses: 293 millions CHF

Investissements suisses directs: pas de données officielles

Principaux produits commerciaux

Exportation: machines 25%

Importation: véhicules automobiles, avions 24%

Pays et habitants

Population: 2 millions d'habitants (84% Slovènes; minorités: Serbes, Croates, Bosniaques, Hongrois, Albanais et autres)

Langue nationale: le slovène

Religion: 58% catholique, 4% orthodoxe, 3% musulmane

Nombre de Suisses en Slovénie: 238

Nombre de Slovènes en Suisse: 2 489

Sources descriptif des pays:

Photos: DG Presse et Communication Médiathèque, Commission européenne

Texte: Communautés européennes, 1995-2004; Secrétariat d'Etat à l'économie, seco; Fischer Weltalmanach 2004.

